



## Plusieurs questions...19 ans d'anciennetés et aucun coefficient m

Par **eclipse74**, le **15/08/2011** à **10:47**

Bonjour,

19 ans d'ancienneté en Novembre, dans une petite société d'enseignes lumineuses et de stores, notre convention collective: nat des ingénieurs et cadres de la métallurgie. Engagée en qualité de graphiste maquettiste pour les enseignes...

Plusieurs interrogations :

- Mes patrons vendent à une société qui ne fera que du store, qu'est ce que je deviens dans tout ça ? Quels sont mes droits ??

- Sur mes bulletins de paie il n'apparaît nul part de niveau/échelon, ni de coefficient ? Que faire, et quel problème par la suite je risque ?

- Depuis Janvier de cette année je viens de m'apercevoir qu'ils ont modifié l'intitulé de mon emploi sur bulletin de paie, avant il était noté : Maquettiste, et maintenant : maquettiste et secrétaire. Est ce légal alors que ma Qualification reste inchangé : Maquettiste.

Il est vrai que je fais qq travaux d'aide bureautique ( mais pas plus de 20% de mon temps)comme classement des bons de livraison et factures, archivage dossiers clients et je répond au téléphone, mais c'est venu petit à petit pour alléger ma patronne qui elle fait du secrétariat.

- Qu'est ce qui fait partie d'une modification de contrat et d'un changement des conditions de travail ??? Comment les comparer ???

- Je suppose que le nouveau patron va vouloir me proposer un poste de secrétaire, d'où la modification de mon emploi sur mon bulletin, (mais est ce que ça a une valeur ? ) pour que je sois contraint d'accepter et ne pas me verser ma prime d'ancienneté de 19 ans si je pars ?? J'en ai sans prise au piège, quels sont mes droits ?? SVP une aide au plus vite, MERCI d'avance

Par **pat76**, le **16/08/2011** à **14:28**

Bonjour

Sur votre contrat de travail quel est l'emploi qui y est indiqué?